

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
ET COUVERTURE DE LA COUR
COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)
Lot 04 Cloisons – Doublages – Faux plafonds**

MAITRE D'OEUVRE:

M. Jacques COLLAVIZZA - Architecte DPGL
6 Impasse des Aires - 30.210 CASTILLON DU GARD

ECONOMISTE:

M. Cédric RAGUES - ETCO
18 Rue de la Viticulture - 34.440 COLOMBIERS

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune de CASTILLON DU GARD

LOT N°04 : CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS GENERALES :	3
1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:	3
2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:	3
3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:	3
4 . PREPARATIONS :	3
5. TEXTES DE REFERENCES:	4
5.1 GENERALITES:.....	4
5.2 DECRETS ET REGLEMENTS:	4
5.3 NORMES - D.T.U. - REGLEMENTS:.....	4
6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:	4
7. MODALITES D'EXECUTION :	4
8. BRIQUES CREUSES DE TERRE CUITE :	5
9. PLAFONDS & CLOISONS PLAQUES DE PLATRE :	5
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :	7
0 . LIMITES DE PRESTATIONS :	7
1. DOUBLAGES :	7
1.1 DOUBLAGE SUR OSSTURE METALLIQUE:	7
1.2 DOUBLAGE ACOUSTIQUE SUR OSSTURE METALLIQUE:	7
1.3 GAINES TECHNIQUES:.....	8
2. CLOISONS :	9
2.1. CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE DE 98MM :	9
2.2. CLOISONS PLACOSTIL DE 72MM :	9
2.3. CLOISON DEMONTABLE:	10
3. FAUX PLAFOND :	10
3.1 FAUX PLAFONDS NON DEMONTABLE:	10
3.2 FAUX PLAFONDS DALLES 600 X 600 GYPTONE:	11
4. FLOCCAGE COUPE-FEU:	12

A - PRESCRIPTIONS GENERALES :

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:

- L'entrepreneur titulaire du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'états dans sa totalité
- Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observation générales applicables à tous les corps d'états

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:

- L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :
 - ⇒ Les fournitures, transport, coltinages, manutentions
 - ⇒ Façonnage, pose, percement, scellements et raccords nécessaire au parfait achèvement
 - ⇒ La Main d'œuvre et le matériel de mise en œuvre nécessaire
- D'une manière générale, tous les travaux nécessaire à la parfait exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressement décrits au présent cahier des prestations techniques
- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation et pendant toute la durée du chantier
- Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:

- Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :
 - ⇒ C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales)
 - ⇒ C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes)
 - ⇒ C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
 - ⇒ R.C. (Règlement de la Consultation).
 - ⇒ A.E. (Acte d'Engagement).
- Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :
 - ⇒ Le C.C.T.P. avec les prescriptions générales et la description des ouvrages
 - ⇒ Le C.P.T.C. et ses annexes (Cahier des Prescriptions Techniques Communes tous les lots) qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

4. PREPARATIONS :

- L'Entrepreneur, avant la remise de son offre, se sera rendu sur place afin de juger des difficultés et sujétions nécessaires à la réalisation des travaux ; avant toute intervention, il aura repéré les zones concernées et les ouvrages et réseaux existants s'il y a lieu et fait le nécessaire auprès des services publics compétents (eau, PTT, Gaz, EDF...).
- Avant le début des travaux, l'Entreprise aura protégé les ouvrages alentours notamment les arbres conservés le nécessitant par mise en œuvre de palissades ou tout autre moyen approprié ; toutes les précautions nécessaires seront prises quant à la tenue des ouvrages pendant les travaux : étaitements, échafaudages, renforts provisoires, confortation...

5. TEXTES DE REFERENCES:

5.1 Généralités:

- L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.
- En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

5.2 Décrets et règlements:

- Code du travail
- Règles de mitoyenneté.
- Arrêté du 21 Septembre 1982 concernant les logements accessibles aux handicapés physiques
- Cette liste n'est pas limitative

5.3 Normes - D.T.U. - Règlements:

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux normes, règlements en vigueur et règles de l'art suivant liste ci dessous non limitative:

- D.T.U.20: Maçonnerie, BA, plâtrerie.
- D.T.U.25: Plâtrerie.
- D.T.U.58-1: Plafonds suspendus.
- Normes françaises éditées par l'AFNOR
- Avis techniques édités par le C.S.T.B.
- Et d'une manière générale, l'ensemble des textes, normes et D.T.U. applicables aux ouvrages concernés par le présent document.

6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:

- L'Entrepreneur du présent lot doit se conformer, aux réglementations acoustique et thermique en vigueur, aux prescriptions du C.P.T.C. et à l'étude thermique jointe au DCE.
- En conséquence, les matériaux, matériels et procédés de construction doivent permettre de ne pas dépasser les niveaux de pression acoustique réglementaires à l'intérieur des locaux en tenant compte de la nature, de la fonction et des bruits engendrés par les locaux contigus ou espaces extérieurs.
- Afin d'obtenir tous renseignements nécessaires au respect de ces exigences, il prend contact avec les Entrepreneurs des autres Corps d'état.

7. MODALITES D'EXECUTION :

Les cloisons et les doublages seront exécutés sur dalles brutes avant carrelages ou tout autre revêtement.

La pose des doublages y compris en zone de faux plafonds sera effectuée sur toute la hauteur d'étage des murs : de dessus de dalle brute à sous-face brute.

Les raccordements entre plafonds et parois verticales se feront à angle vif.

Les seuils et les retours divers devront être isolés de la même manière que les parties courantes afin d'éviter les risques de condensation et limiter les ponts thermiques.

La pose et l'incorporation des huisseries aux cloisons sont à la charge du présent lot qui en assurera le calage et en vérifiera l'aplomb et l'équerrage.

Sont également, sans caractère limitatif, à la charge du présent lot les prestations suivantes:

- Percements et réservations ainsi que tout calfeutrement notamment autour des tuyaux et gaines lorsque ceux-ci sont " sortis " avant pose des cloisons.
- Fourniture et pose de toutes les grilles intérieures définies sur plans.
- Mise en oeuvre de " U " plastiques en pied de cloisons dans toutes les pièces humides (salles de bains, WC, cuisines, celliers et buanderies etc...).
- Calfeutremments complémentaires et tout raccord sur ouvrages divers,
- Nettoyage des locaux après intervention y compris huisseries, cadres et tout ouvrage attenant aux doublages et aux cloisons. Évacuation des gravats.
- Renforts dans cloisons et contre-cloisons au droit des appareils sanitaires suspendus en coordination avec le lot plomberie
- protection des ouvrages des autres corps d'état.

8. BRIQUES CREUSES DE TERRE CUITE :

Elles seront conformes à la Norme NF P.13.301 et mises en oeuvre conformément aux D.T.U. 20 et 20.11 ainsi qu'aux Recommandations de l'Union Nationale de la Maçonnerie.

On notera en particulier que :

- Les cloisons seront posées sur semelle résiliente et sur U plastiques dans les pièces humides ;
- Les épaisseurs minimums de ces cloisons sont fonction de leur hauteur et fixées par le D.T.U. 20.11 ; elles pourront nécessiter l'exécution de raidisseurs intermédiaires ou d'agrafages dans les maçonneries ;
- Les cloisons de distribution composées de briques à une seule rangée d'alvéoles sont soit enduites sur les 2 faces avec le même enduit, soit enduites sur une seule face avec un enduit plâtre.
- Les cloisons de doublage, enduites sur une seule face, pourront être enduites au plâtre. Dans le cas où l'enduit serait à base de liants hydrauliques, les briques employées comporteront au minimum 2 rangées verticales d'alvéoles et auront une épaisseur minimale brute de 7 cm. Dans le cas contraire, des attaches liant la cloison au mur doublé seront prévues tous les 2 m² environ.
- La pose et la distribution des huisseries seront dues par la présente entreprise et contrôlées par l'entreprise qui en assure la fourniture ;
- La protection des angles se fera par baguettes métalliques.

9. PLAFONDS & CLOISONS PLAQUES DE PLATRE :

Ces cloisons et plafond seront réalisés à l'aide de plaques de parement en plâtre fixées sur ossature métallique ; les travaux seront exécutés suivant les prescriptions du fabricant et D.T.U. 25.41 : implantation, traçage, mise en oeuvre des ossatures et des plaques, fixations, renforts, isolation, habillages et finitions.

a) Parements :

Les plaques utilisées devront répondre aux spécifications de la norme NFP 72.302 ; les épaisseurs et les qualités des plaques (standard, haute dureté, hydro ou spécial feu) seront fonction de la nature de l'ouvrage.

Toutes les plaques posées en pièce humides seront obligatoirement de qualité hydrofuge.

Toute plaque cassée ou fendue sera refusée et devra être remplacée.

b) Ossature métallique :

Elle sera constituée de profilés en tôle d'acier galvanisé suivant norme NFA 365.321, de 6/10ème mm d'épaisseur minimum ; les formes des profilés devront permettre les largeurs d'appuis minimums prescrites pour la fixation des plaques par vis cadmiées suivant normes et de dimensions appropriées.

Les montages respecteront impérativement les règles de bonne construction des Fabricants : montants dimensionnés suivant hauteur des cloisons...

c) Joints et Finitions :

1) Surfaces :

* L'état de surface des parements devra permettre l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux prévus normalement (DTU 59.01) Travaux de peinture avec Qualité Soignée).

Livraison en état réputé prêt à peindre.

* Les joints entre plaques et éléments de nature différente, les intersections, les angles rentrants et saillants auront été traités conformément au DTU 25.41 (enduits, bandes ordinaires ou renforcées, lissage...) ; toutes les pièces complémentaires et de finitions (couvre-joints, baguettes et cornières, angles rentrants et saillants, liaisons menuiseries, cloisons et cloisons maçonnerie) seront à la charge du présent lot; Les têtes de vis seront chassées et enduites.

Des ragréages localisés seront exécutés par l'entreprise avant réception des supports par le lot Revêtement - Peinture : dissimulation des têtes de pointes ou de vis, ragréage de "blessures" légères des parements.

2) Tolérances :

Conformément au D.T.U. 25.41, elles sont les suivantes :

- Planéité locale : 1 mm maxi sous règle de 20 cm,
- Planéité générale : 5 mm maxi sous règle de 2,00 m,
- Aplomb : 5 mm maxi sur une hauteur de 2,50 m.

d) Plafonds :

Les travaux comprendront les rails et fixations, profilés porteurs, entretoises, renforts, chevêtres, tiges filetées avec attaches de suspentes réglables avec écrous, clips, épingles, cornières de rives vissées, toutes pièces de finition y compris soupes, chutes.

Ils seront tous systématiquement posés avec ossature primaire.

Prescriptions plaques de plâtre pour plafonds : idem cloisons.

L'entreprise prévoira la coordination avec les autres corps d'état pour passage fileries, découpes et diverses sujétions passages canalisations, réservations.

e) Approvisionnement :

les différents matériaux employés, plaques de plâtre, rails et suspentes, montants, visseries, bandes de joints, colles et joints etc... seront impérativement d'une même marque ; le " panachage " de produits de marques différentes (" PLACOPLATRE", " LAFARGE", " KNAUF"...) est formellement prohibé et entraînerait la réfection immédiate des ouvrages en cause.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :

0 . LIMITES DE PRESTATIONS :

- Réception des supports auprès du lot “Gros œuvre” avant pose des doublages et réalisation des enduits plâtre
- Mise en place dans les cloisons des huisseries Bois livrées par le titulaire du lot “Menuiseries bois”.
- Réception contradictoire avec le lot “ Menuiseries bois” de la pose des huisseries dans les cloisons
- Coordination avec le lot “Chauffage / plomberie / ventilation” pour positionnement des renforts au droit des appareils sanitaires dans les cloisons et doublages
- L’ensemble des documents techniques d’exécution seront transmis au bureau de contrôle pour avis avec copie au maître d’ouvrage et maître d’œuvre avant tous travaux. L’ensemble de ces documents ainsi que les documents complémentaires demandés cour chantier devront être transmis dans les délais impartis.

1. DOUBLAGES :

1.1 Doublage sur ossature métallique :

Description:

- Réalisation de doublage sur ossature métallique composé :
 - ⇒ D’une ossature métallique adaptée à la hauteur sous dalle
 - ⇒ D’un parement composé de 2 plaques de plâtre cartonnées de 13mm d’épaisseur
- Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux toute hauteur entre dalles. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
- Travaux comprenant des renforts ponctuels sur les murs
- Protection des angles saillants par des équerres métalliques galvanisées.
- Fourniture et mise en place de plaques hydrofuges au droit des pièces humides (salles de bains et cuisines)
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes.
- Hauteur des doublages du dessus du sol existant jusqu’en sous face de plancher.

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de laine de verre de 70mm entre les montants de l’ossature
- Travaux comprenant toutes les sujétions d’arrêt du doublage et de finitions en joints contre le mur existant en pierre apparente.
- Encadrement au droit du sous œuvre S01 à charge du lot Menuiseries bois.

Localisation :

- Doublage en habillage des descentes d’eau pluviales sur le mur entre la salle du Conseil et la salle des mariages suivant plans Architecte

1.2 Doublage acoustique sur ossature métallique:

Description:

- Réalisation de doublage de type placostil composé :
 - ⇒ D’une ossature métallique adaptée à la hauteur sous dalle
 - ⇒ De plaques de plâtre perforées de type GYPTONE QUATTRO 46 ou équivalent

- Les plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux toute hauteur entre dalles. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
- Travaux comprenant des renforts ponctuels sur les murs
- Protection des angles saillants des parties hautes en plâtre par des équerres métalliques galvanisées.
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes.
- Hauteur des doublages du dessus du dallage jusqu'en sous face de couverture.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de matelas de laine de verre de 70mm d'épaisseur

Sujétions :

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'un feutre acoustique entre le parement du doublage et l'isolant. Le feutre acoustique devra avoir une réaction au feu M0.
- Travaux comprenant toutes les sujétions d'arrêt du doublage et de finitions en joints contre le mur existant en pierre apparente.

Localisation :

- Doublages au droit des murs existant de la grande salle repérage suivant plans Architecte

1.3 Gains techniques:

Description:

- Réalisation de doublage de type placostil composé :
 - ⇒ D'une ossature métallique adaptée à la hauteur sous dalle
 - ⇒ D'un parement composé de 2 plaques de plâtre cartonnées de 13mm d'épaisseur
- Les plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux toute hauteur entre dalles. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
- Travaux comprenant des renforts ponctuels sur les murs
- Protection des angles saillants des parties hautes en plâtre par des équerres métalliques galvanisées.
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes.
- Hauteur des doublages du dessus du dallage jusqu'en sous face de couverture.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de matelas de laine de verre de 70mm d'épaisseur

Sujétions :

- Travaux comprenant les calfeutrements en parties hautes et basses des gains créées.

Localisation :

Suivant plans

- Gaine dans le placard du bureau du Maire
- Gaine dans le placard de l'Urbanisme
- Gaine dans le retour de la kitchenette
- Gaine dans l'angle du bureau 2
- Gaine dans la hauteur des combles

2. CLOISONS :

2.1. Cloisons en plaques de plâtre de 98mm :

Description :

- Cloisons non porteuses en plaques de plâtres cartonées sur ossature métallique de 98mm d'épaisseur
- Indice d'affaiblissement acoustique : $R = 48 \text{ dB(A)}$.
- Cloisons composée de 4 plaques de plâtre cartonées type BA 13, 2 par faces.
- Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux toute hauteur entre dalles. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.
- Isolant phonique par laine de roche de 45mm.
- Protection des angles saillants par des equerres métalliques galvanisées.
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes (finitions suivant type de revêtement à réceptionner avec le peintre).
- Y compris pose d'huissieries de portes livrées par le lot menuiseries bois.
- Repérage des boîtes électriques, sorties des attentes et encastrement éventuel de canalisations existantes.
- Renforts au droit des sanitaires suivant position en coordination avec le lot Plomberie.
- Hauteur des cloisons :
 - Du dessus du sol existant jusqu'en sous face du plancher au droit des locaux existants du rez de chaussée
 - Du dessus du sol existant jusqu'en sous face des planchers existants au droit des locaux de l'étage.

Sujétions :

- Fourniture et mise en place de U plastique en pied des cloisons et mise en place de plaques hydrofuges au droit des pièces humides.
- Les cloisons devront assurer un degrés coupe feu de 1h
- Travaux comprenant la réalisation des joints autour des menuiseries intérieures
- Travaux comprenant toutes les sujétions de joints et de finitions contre les murs et parois existantes

Localisation:

Suivant plans Architecte

- Cloison entre l'accueil public du rez de chaussée et le dégagement, y compris l'imposte du placard
- Cloison des sanitaires du rez de chaussée.
- Cloison entre bureau des adjoints et le bureau du Maire, y compris l'imposte au dessus du placard

2.2. Cloisons en plaques de plâtre de 72mm :

Description :

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur.
- Cloisons non porteuses du type PLACOSTIL 72/48 ou équivalent.
- Indice d'affaiblissement acoustique : $R = 40 \text{ dB(A)}$.
- Cloisons composées de 2 plaques de plâtre cartonées type BA 13 par face toute hauteur entre dalles.
- Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.

- Hauteur des cloisons: Du sol existant jusqu'en sous face de plancher
- Isolant phonique par laine de roche de 45mm.
- Protection des angles saillants par des équerres métalliques galvanisées.
- Façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial 2 passes.
- Y compris pose d'huissieries bois des portes intérieures livrées par le lot Menuiseries bois.
- Repérage des boîtes électriques, sorties des attentes et encastrement éventuel de canalisations existantes.
- Renforts au droit des sanitaires suivant position en coordination avec le lot Plomberie.

Sujétions:

- Travaux comprenant toutes les sujétions de joints et de finitions contre les murs et parois existantes

Localisation:

- Cloisons et impostes des placards des bureaux de L'urbanisme et du secrétariat général suivant plans Architecte

2.3. Cloison démontable:

Description :

- Fourniture et mise en place d'une cloison modulaire composée d'une structure en aluminium de 40mm composée de montants et rails verticaux
- Fixations des rails hauts et bas. La fixation en sol sera réalisée dans les joints des sols en place
- Couleur des profilés au choix du maître d'œuvre sur présentation d'un Nuancier
- Isolant phonique par laine de roche de 45mm.
- Parement :
 - Sur la partie basse : Fourniture et mise en place de 2 panneaux par faces, le parement de finition sera revêtu d'un vinyle d'un couleur et aspect au choix du maître d'œuvre sur présentation d'un nuancier.
 - Sur la partie haute, fourniture et mise en place d'un simple vitrage feuilleté de 8mm d'épaisseur
- Couvres joints plats de fixation de 30mm de largeur
- Hauteur des cloisons: Du sol existant jusqu'en sous face de plafond

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'une porte vitrées de 90cm de passage adaptée à la cloisons. Prestations comprenant la fourniture et mise en place de l'ensemble des la quincaillerie nécessaire au parfait achèvement (serrure à canon, poignée sur les 2 faces, paumelles, butées de portes, etc...)
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de couvre joints de finitions contre les murs existants de part et d'autre de la cloisons sur les 2 cotés.

Localisation:

- Cloison séparative entre la salle du conseil et la salle des mariages suivant plans Architecte

3. FAUX PLAFOND :

3.1 Faux plafonds non démontable:

Description :

- Fourniture et mise en place d'une ossature suspendue au plancher existant

- Fourniture et mise en place d'un faux plafond constitué de plaques de plâtre cartonnée.
- Calfeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre.
- Les parements étant à livrer prêt à peindre, une réception contradictoire des support sera réalisée avec le lot Peintures. Toutes reprises suite éventuelles remarques devront être réalisés par la présente entreprise dans les délais impartis
- Espacement maximum des rails de l'ossature de 0,50 m.
- Hauteur suivant plans Architecte.

Sujétions :

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de 300mm de laine de verre au droit du plafond sous la couverture au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place de 200mm de laine de verre au droit du caisson sur les parties verticale et horizontales.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Caisson pour ouverture de la fenêtre au droit du bureau de l'Urbanisme
- Plafond en sous face de couverture au dessus de l'escalier créé d'accès à la terrasse.
- Soffite au droit des réseaux de chauffage dans le dégagement du 1^{er} étage

3.2 Faux plafonds dalles 600 x 600 Gyptone:

Description :

- Fourniture et mise en place de plafonds démontables constitués par des dalles de 600 x 600 acoustiques en plâtre de 12.5mm d'épaisseur revêtue en usine d'un papier acoustique
- Perforation de type QUATRO QUATTRO 46 de chez PLACOPLATRE ou équivalent, modèle au choix de l'Architecte sur présentation d'échantillons
- Elles reposeront sur une ossature métallique à bordds francs apparente de 15 mm formant une grille de 600 x 600 mm entre les axes suspendus aux planchers existants
- Sont inclus les retombées, trémies et tous les travaux de raccordement nécessaires pour la bonne finition des plafonds.
- Un profil de rive de type L permettra d'arrêter les plafonds.
- A charge de la présente entreprise les réservations et découpes pour luminaires, bouches VMC, etc...
- Calepinage suivant position des luminaires, plans et directives du Maître d'Oeuvre.
- Hauteur suivant plan Architecte.

Sujétions :

- Plan de calepinage a soumettre au maitre d'ouvrage pour approbation avant le début des travaux.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'un matelas de laine de roche de 100mm au dessus des faux plafonds sauf au droit du plafond de l'Urbanisme.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'un matelas de 200mm de laine de verre au dessus du plafond du local Urbanisme.
- Travaux comprenant la réalisation des retombées de plafonds au droit des lanterneaux d'éclairage dans la Salle des Mariages.

Localisation :

Suivant plans Architecte au droit des locaux suivants:

- Salle du conseil
- Bureau 2
- Salle des mariages

- Sanitaires
- Dégagements devant les sanitaires
- Accueil Public
- Bureau de l'Urbanisme

4. FLOCAGE COUPE-FEU:

Description :

- Fourniture et réalisation d'un flochage assurant un degrés coupe-feu 1/2h sur les poutres composites mises en place.
- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'une ossature de type Nerlath ou équivalent support du flochage
- Mise en œuvre suivant avis techniques et recommandations du fabricant.

Localisation :

- Flochage des poutres support de la terrasse au dessus de la salle des mariages suivant plans Architecte